



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance :	01/02/2022
date de convocation :	25/01/2022

n° de délibération :	DE2022 - 01
----------------------	-------------

nombre de conseillers en exercice :	11
présents :	9
suffrages exprimés :	10 (pour-10, contre-0)
abstention :	0

objet de la délibération :	Contrats Territoriaux 2022-2025 : projets à inscrire
----------------------------	---

Le premier février deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain	X		
BONICEL Pascale	X		
BOUNIOL Muriel		excusée	
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		excusé, pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice	X		
VIEILLDENT Luc	X		

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département de la Lozère a lancé une démarche de contractualisation avec les collectivités locales. Cette contractualisation détermine en particulier les engagements d'interventions financières du Département de la Lozère sur les projets d'investissement porté par la collectivité sur la période 2022-2025.

Afin de rédiger ce contrat, la collectivité doit proposer les projets d'investissements qu'elle souhaite porter en maîtrise d'ouvrage et la demande de subvention au Département de la Lozère qui leur correspond.

Vu le règlement des Contrats Territoriaux adopté par délibération du Conseil Général de la Lozère n° CD_21_1036 du 25 octobre 2021,

Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,
APPROUVE le projet inscrit dans le tableau ci-dessous :

Priorité	Nom du projet	Montant des travaux, en € HT	Année de commencement des travaux
1	Assainissement Rocherousse	465 000	2024
1	Aménagement de la maison du garde-barrière	80 000	2023

PROPOSE d'inscrire ces projets dans le Contrat Territorial du Département de la Lozère ;
S'ENGAGE à ne pas commencer les travaux avant la date d'accusé de réception du dossier de demande de subvention au Département ;
AUTORISE Madame le Maire à signer tout document nécessaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

